

Trois essais sur le syndicalisme québécois

Le droit et les syndicats de Pierre Verge et Gregor Murray, PUL, 1991, 500 p.

Le syndicalisme au Québec de Bernard Dionne, Boréal, 1991, 126 p.

Solidarité inc. de Louis Fournier, Québec/Amérique, 1991, 287 p.

Jean-Marc Pottle

Number 21, Winter 1992

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/040716ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/040716ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Société québécoise de science politique

ISSN

0711-608X (print)

1918-6584 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Pottle, J.-M. (1992). Review of [*Trois essais sur le syndicalisme québécois* / *Le droit et les syndicats* de Pierre Verge et Gregor Murray, PUL, 1991, 500 p. / *Le syndicalisme au Québec* de Bernard Dionne, Boréal, 1991, 126 p. / *Solidarité inc.* de Louis Fournier, Québec/Amérique, 1991, 287 p.] *Politique*, (21), 151–159.
<https://doi.org/10.7202/040716ar>

RECENSIONS

Trois essais sur le syndicalisme québécois

Le droit et les syndicats

de Pierre Verge et Gregor Murray, PUL, 1991, 500 p.

Le syndicalisme au Québec

de Bernard Dionne, Boréal, 1991, 126 p.

Solidarité inc.

de Louis Fournier, Québec/Amérique, 1991, 287 p.

Verge et Murray étudient le droit encadrant le syndicat comme institution (représentativité et personnalisation), et déterminant les limites de son action professionnelle et politique. Ils analysent aussi le droit interne à l'institution syndicale (pouvoir décisionnel et appartenance au syndicat). Le sous-titre de l'ouvrage est *Aspects du droit syndical québécois*. Certains aspects sont ignorés, dont les importantes lois votées dans les années 80, qui ont radicalement modifié les relations de travail dans le secteur public et para public, et engendré pratiquement deux codes de travail différents, l'un pour les travailleurs du secteur public, l'autre pour les travailleurs du secteur privé. Cet ouvrage académique répond à toutes les exigences du genre et saurait satisfaire, malgré les limites de son objet, les attentes des étudiants du syndicalisme qui ne seraient pas rebutés par le langage spécifique des juristes.

Publié dans la collection «Boréal express», le petit livre de Dionne veut présenter de façon claire et succincte la réalité syndicale québécoise. Il ne faut pas y rechercher d'originalité, il résume des études déjà faites. Il doit être évalué en fonction de son objectif : présenter le syndicalisme québécois à ceux qui ne le connaissent pas. Divisé en trois parties (histoire du syndicalisme québécois aux XIX^e et XX^e siècles; l'état actuel du syndicalisme au Québec; défis et nouvelles

approches de l'action syndicale), doté de plusieurs tableaux, d'une liste de sigles et d'un lexique inspiré de Gérard Dion, l'ouvrage pourrait être pédagogiquement utile au niveau du cégep. Cependant, son découpage de l'histoire syndicale du Québec en cinq phases répond à des critères implicites fort hétérogènes et discutables : du début d'un siècle (1800) à l'année intermédiaire entre l'adoption de la politique tarifaire de MacDonald et le début de la construction du chemin de fer du Canadien Pacifique (1880); de 1880 à la fin de la guerre (1918); de 1918 au début de la Seconde Guerre mondiale (1939); de celle-ci à la grève de Murdochville (1957); de 1957 à l'année où Dionne termine son petit livre (1990). La dernière période serait celle de la radicalisation : un tableau des grèves, généralement présent dans ce type d'ouvrage, aurait montré que la période de radicalisation se termine bien avant 1990. D'un historien de formation et de profession, on aurait pu s'attendre à un peu plus de rigueur. Dans la deuxième partie, l'auteur termine le portrait syndical du Québec en mentionnant deux traits qui distinguent le Québec du reste du Canada : le pluralisme syndical et l'appui des trois centrales à l'indépendance du Québec. Il aurait pu ajouter une troisième caractéristique : une politique de collaboration distingue actuellement le syndicalisme québécois du syndicalisme canadien comme, dans les années 70, l'en différenciait une politique d'affrontement. La dernière partie, la plus faible, présente, comme une liste d'épicerie, les problèmes actuels du syndicalisme alors qu'ils auraient dû être reliés les uns aux autres et articulés par une analyse de la conjoncture. Aussi, en terminant la lecture de ce livre, le lecteur non seulement ne comprend pas comment le syndicalisme est passé d'une politique d'affrontement au début des années 70 à une politique de collaboration à la fin des années 80, mais il ne le voit pas, même si l'auteur mentionne l'avènement de la participation à la fin de son ouvrage. Ce livre occulte donc cette profonde mutation tout en donnant au néophyte l'impression de comprendre le syndicalisme : c'est sans doute son plus grave défaut.

Le livre de Fournier constitue une lecture journalistique des événements qui ont conduit à la naissance et au développement du Fonds de solidarité de la FTQ. C'est un ouvrage

partisan : l'auteur, qui a été vice-président aux communications du Fonds de solidarité, continue, sous une autre forme, la défense et l'illustration du Fonds. D'un côté, il y a les artisans du Fonds pour lesquels l'auteur ne tarit pas d'éloges; de l'autre, il y a les critiques qu'il voue aux gémonies. Ceux qui ne sont pas offusqués par une vision manichéenne qui départage les bons des méchants trouveront plaisir à cette lecture s'ils en acceptent le regard événementiel. Après moins d'une décennie d'existence, quel bilan peut-on tirer du Fonds? Il est une indéniable réussite économique, ses engagements dans les PME s'élevant à 167,8 millions de dollars, soit 53 % de son actif net (p. 249). Il a réussi à créer ou maintenir 20 000 emplois (Fournier et le Fonds ne distinguent jamais les emplois nouvellement créés, les emplois maintenus par l'investissement du Fonds et ceux qui auraient été conservés de toute façon). Grâce à de généreuses déductions fiscales des deux ordres de gouvernement, les actions du Fonds demeurent avantageuses (même si leur rendement est moindre que les autres REÉR et même si leur retrait est soumis à de sévères contraintes). Le Fonds contribue à la formation économique des travailleurs par l'intermédiaire de deux programmes. Le Fonds a bâti un réseau de 1 600 responsables locaux dans les syndicats affiliés à la FTQ. Ces vendeurs des actions du Fonds reçoivent une formation axée sur l'épargne, la fiscalité et les régimes de retraite. Quelque 38 % du budget d'opération du Fonds en 1986-1987, soit près de 2 millions de dollars, ont été consacrés à la formation-souscription auprès des syndiqués de la FTQ (p. 150). Grâce à ce travail bénévole de militants, le Fonds a réussi à recruter des adhérents qui n'avaient jamais auparavant investi dans des actions. Le Fonds voit aussi à la formation économique des travailleurs des entreprises dans lesquelles il a investi. Cette formation est centrée sur l'analyse des états financiers (ratio de liquidité, fonds de roulement, coefficient d'endettement, avoir des actionnaires, marge bénéficiaire brute...). Jean Legault, professeur en sciences administratives à l'Université du Québec à Montréal et concepteur de ce programme, explique ainsi les objectifs de cette formation comptable : «C'est un outil pratique de concertation. Les travailleurs comprennent mieux les

impératifs de la rentabilité. Ils ne tolèrent plus les pertes de production, les équipements défectueux, le gaspillage et même certains contremaîtres incompetents!» (p. 108). Malgré des réticences manifestées notamment lors du congrès de la FTQ de 87, l'ensemble des syndiqués de la FTQ est maintenant convaincu des vertus de la collaboration. Le Fonds a d'ailleurs contribué à répandre dans tout le tissu social québécois les vertus de la bonne entente. Il a aussi aidé à améliorer l'image du syndicalisme dans l'opinion publique (p. 186). Le Fonds, contrôlé par le conseil général de la FTQ qui en nomme la majorité des administrateurs, est un outil des travailleurs. (On peut toutefois se demander si la créature ne contrôle pas pratiquement son créateur : le Fonds, dont l'équipe a été enrichie par l'arrivée de l'ex-président de la FTQ [Louis Laberge], de l'ex-président et du vice-président des deux plus importants syndicats de la FTQ, le SSCP [Claude Morrisseau] et les Métallos [Michel Blondin], le Fonds qui possèdera l'édifice où logeront les divers syndicats de la FTQ, ce Fonds est maintenant plus riche, dispose de plus d'employés et exerce une plus grande influence idéologique que la FTQ.)

Quelques questions

Verge et Murray, Dionne ainsi que Fournier, tous constatent que le syndicalisme est en expansion au Québec, se maintient au Canada et décline dans plusieurs autres pays dont les États-Unis et la France. Pourquoi ces différences? Certaines relèvent des dispositions du code du travail qui favorisent ou entravent l'organisation syndicale. Mais le droit peut-il, seul, expliquer ces différences? Une analyse comparative entre divers pays pourrait rendre compte de ces différences que nos auteurs nomment sans les expliquer.

Verge et Murray ainsi que Dionne indiquent que les syndicats indépendants prolifèrent dans les années 80. Leurs effectifs passent de 15,2 % des syndiqués en 1981 à 22,2 % en 1991 tandis que le pourcentage de leurs syndiqués était demeuré inchangé dans la décennie précédente (Dionne, tableau 2.2, p. 66). Remarquons que cette croissance ne dépend pas des hémorragies qu'a subies la CSN durant ses

années de syndicalisme de combat, les années 70. Cette croissance demeure inexpliquée, même si sa compréhension demeure essentielle à une juste évaluation du syndicalisme au Québec.

Verge et Murray distinguent et analysent l'aspect conflictuel et l'aspect participatif de l'action professionnelle des syndicats, Dionne mentionne l'avenue de la collaboration «qui ne ferait, à terme, que des gagnants» (p. 115) tandis que Fournier parle avec abondance des bienfaits de la participation. Mais comment expliquer que les syndicats québécois passent en moins de vingt ans d'une politique de confrontation à une politique de collaboration? Je pose l'hypothèse que des défaites syndicales expliquent ce revirement de position. J'illustrerai par quelques remarques cette hypothèse.

De la lutte à la collaboration

Verge et Murray montrent que, si le code du travail prévoit une période conflictuelle, débutant avec la négociation collective et pouvant culminer en une grève, il vise une entente entre les parties qui instaure pour une période de 2 à 3 ans une convention collective limitant les pouvoirs de gérance, qui fixe les modalités de participation des travailleurs à la vie de l'entreprise et qui soumet tout différend à un système juridique d'arbitrage. La convention peut aussi réclamer la création de comités bipartites, avec des pouvoirs plus ou moins étendus, sur tout sujet qui intéresse les parties. La convention collective encadre donc la gestion patronale en déterminant, au niveau de l'entreprise et, parfois, au niveau sectoriel (ex. : le secteur parapublic), les modalités de participation des travailleurs à la vie de l'entreprise ou de l'établissement. Verge et Murray abordent aussi brièvement la participation syndicale à la propriété en utilisant l'exemple du Fonds de solidarité. La loi peut aussi instaurer des mécanismes de participation au niveau de l'entreprise, au niveau sectoriel et au niveau national (ex. : la santé et la sécurité au travail). En ce qui concerne l'État provincial, 21 organismes prévoient une participation syndicale dont 54,6 % des représentants viennent de la FTQ, 20,5 % de la CSN et

11,4 % de la CEQ. Malgré sa taille plus grande, la FTQ demeure surreprésentée. Cette surreprésentation s'explique par le fait que la FTQ valorisait la participation alors que les autres centrales la boudaient (Verge et Murray, p. 242).

Verge et Murray montrent bien que le syndicalisme québécois implique nécessairement la participation. Mais ils ne disent pas, et ce n'est pas leur propos, pourquoi le discours syndical qui valorisait au début des années 70 la lutte et le combat dans ce rapport de couple entre patronat et syndicat privilégie maintenant l'entente et la collaboration. Ils n'expliquent pas pourquoi le syndicalisme reprend maintenant à son compte les objectifs patronaux (excellence, qualité totale, *just in time*, productivité) au nom de la fin ou de la justification ultime qui est l'emploi.

Une série de défaites rend compte, à mon avis, de ces revirements successifs. La première intervient en 1972 lorsque la grève du Front commun du secteur public est brisée en avril, et lorsque la grève d'appui des syndiqués des secteur privé et public à leurs dirigeants emprisonnés est écrasée en mai. Le gouvernement libéral de Bourassa, réélu triomphalement peu après, fera certaines concessions, dont l'octroi du 100\$ minimum. Mais ces gains conventionnels ne sauraient faire oublier les scissions à la CSN (syndicat de l'Alcan, syndicat des fonctionnaires de la province de Québec, CSD) et la réorientation de la FTQ peu après la libération conditionnelle de son président. La CSD, qui regroupait surtout des travailleurs des secteurs mous (vêtement, textile, chaussure) est la première centrale à défendre, dès le milieu des années 70, la concertation qu'elle oppose au syndicalisme d'affaires de la FTQ et au syndicalisme politisé de la CSN. Le syndicalisme de concertation est le syndicalisme d'avenir, affirmait-elle avec une conviction qu'elle était alors seule à partager. La première réunion du Conseil général de la FTQ qui suit la sortie de prison de Louis Laberge donne lieu à des débats fort animés. La ligne défendue par Jean Gérin-Lajoie, alors directeur des Métallos du Québec, obtient l'appui de la majorité : le discours de lutte de classes qui avait imprégné le manifeste de la FTQ, *L'État, rouage de notre exploitation*, est mis au rebut, et on décide d'orienter dorénavant la politique

de la FTQ vers un appui au PQ. Ce réalignment fondamental, n'étant pas publicisé, passe alors inaperçu.

Lorsque le PQ prend le pouvoir en 1976, la FTQ est prête à collaborer et participe avec enthousiasme aux divers sommets de concertation auxquels se présentent avec réticence la CSN et la CEQ.

Comme les autres pays, le Québec, après l'échec du référendum, est frappé de plein fouet par la récession des années 81 et 82. Le gouvernement Lévesque convoque à Québec, en avril 82, un sommet avec l'objectif de faire accepter par les syndicats un gel total ou partiel de la rémunération des employés du secteur public. Les centrales sont fortement opposées à cette suggestion : aucune d'entre elles ne perçoit vraiment l'ampleur de la crise économique. La FTQ propose alors un fonds pour l'emploi qui serait administré de façon tripartite et qui serait alimenté par des contributions provenant de caisses de retraite, publiques et privées, et d'institutions financières. La CEQ est prête à se rallier à une telle proposition tandis que la CSN et le patronat se montrent réticents. Le Gouvernement ne retiendra pas cette proposition. À la fin du sommet, Laberge réussit à faire adopter une résolution sur un programme de construction domiciliaire qui deviendra Corvée-Habitation (Fournier, p. 18-20).

En juin de la même année, le gouvernement Lévesque impose à ses salariés des coupures de salaire de 12 à 20 % par la loi 170 et met fin un peu plus tard à la grève des enseignants par la loi 111 qui prévoit des sanctions draconiennes. En 1985, la loi 37, qui rend pratiquement inopérante la grève dans les hôpitaux, vient compléter la loi 72 qui avait mis sur pied le Conseil des services essentiels. La loi 160, votée par les libéraux en 1989, resserre ce dispositif, déjà mis en place par ses prédécesseurs, qui assujettit les syndicats du secteur public à la volonté gouvernementale.

Cette défaite a deux conséquences qui se font toujours sentir. Les syndicats du secteur public, qui jouaient au Québec le rôle de locomotive qu'exercent en Ontario les syndicats de l'automobile, sont complètement écrasés avec l'accord de l'opinion publique. La CSN, majoritaire dans le secteur public québécois, perd aux mains de la FTQ,

majoritaire dans le secteur privé, son hégémonie sur le mouvement syndical.

Or la FTQ s'oriente de plus en plus vers la concertation. Le programme Corvée-Habitation, annoncé en juin 1982, est financé bon gré mal gré par le gouvernement provincial, les municipalités, les institutions financières, les syndicats du bâtiment et les employeurs de la construction. Il aide à relancer l'industrie domiciliaire, crée de l'emploi dans la construction et favorise les acheteurs de maisons neuves par un taux hypothécaire réduit. Ce programme défendu par la FTQ s'avère un succès.

La FTQ ne renonce pas à son projet de Fonds pour l'emploi. Elle est aux prises avec des appels provenant de plusieurs de ses syndicats qui sont confrontés à des menaces de fermeture d'usine et à qui les patrons demandent d'investir dans leur usine. Certains travailleurs y perdront d'ailleurs et leur emploi et leurs épargnes. Jean-Guy Frenette, l'intellectuel organique de la FTQ, son éminence grise, n'arrive pas à répondre à la demande. La FTQ ne pourrait-elle pas créer un fonds qui aurait l'expertise nécessaire et les ressources financières requises pour pouvoir répondre à ces appels désespérés? Le Fonds de solidarité, créé en 1983 par la loi 192 présentée par le gouvernement péquiste, appuyé deux ans plus tard par le gouvernement Mulroney, sera cet instrument dont nous avons déjà fait le bilan.

La CSN subira à la fin des années 80 une autre grande défaite, dans le secteur privé cette fois-ci, aux mains de Malenfant — qui fera par la suite faillite malgré les millions prêtés par le Gouvernement. Non seulement les syndiqués du Manoir Richelieu ne recouvrent par leurs emplois, mais la CSN perd l'appui de l'opinion publique en commettant des erreurs de stratégie et en étant éclaboussée par les actes criminels de certains de ses employés. La CSN est alors mûre pour la collaboration : elle s'alignera sur les positions de la FTQ lors de son congrès de 90, qui verra l'élection de Pierre Paquette au poste de secrétaire général.

En moins d'une décennie, la confrontation a cédé la place à la collaboration. Les leaders des quatre centrales syndicales, les dirigeants d'associations patronales dont Ghislain Dufour du CPQ, le ministre Tremblay et le chef de

l'opposition Parizeau, les leaders d'opinion publique dont Francœur du journal *Le Devoir*, tous s'entendent sur les vertus de la collaboration. Il faut se concerter, rechercher la productivité en vue de l'objectif ultime : l'emploi. Seules les questions du libre-échange (où les syndicats sont isolés) et la question constitutionnelle viennent briser cette unanimité qui prévaut parmi l'élite économique, syndicale, politique et idéologique du Québec.

L'écart entre le taux de chômage au Québec et celui de l'Ontario ou du Canada n'a guère changé durant la dernière décennie. La politique de concertation doit être jugée à l'aune de son objectif ultime : l'emploi. Le «Québec inc.» réussira-t-il à réduire l'écart du taux de chômage entre le Québec et ses voisins durant la prochaine décennie? De la réponse à cette question dépend la faillite ou la victoire de la politique de participation.

Jean-Marc Pottle

Université du Québec à Montréal